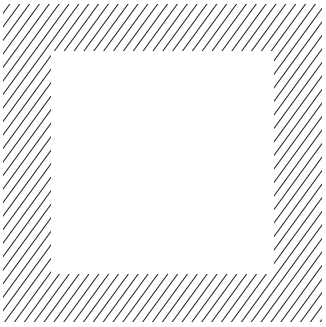
ANNEXES 2017

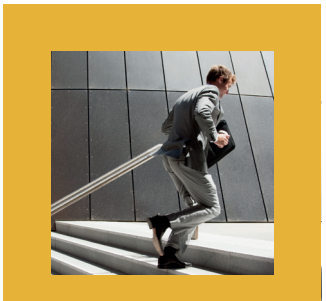




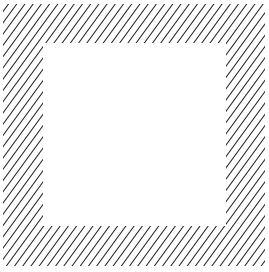














AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

SOMMAIRE

Annexes

1. LA GESTION DE L'ÉPARGNE ET LES PRESTATAIRES 01

A. LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE (SGP) 01
B. LES AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT 06
C. LES SOCIÉTÉS CIVILES DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI) 07
D. LES SOCIÉTÉS POUR LE FINANCEMENT DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SOFICA) 10
E. LES ORGANISMES DE TITRISATION (OT) 11
F. L'ATTRIBUTION DES CARTES PROFESSIONNELLES DES RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ 12
G. LISTES DES POSITIONS DE DOCTRINE PUBLIEES PAR L'AMF EN 2016 13

2. L'INFORMATION DES INVESTISSEURS 17

A. LES VISAS ACCORDÉS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 17

3. LES ENQUÊTES ET LES SUITES JUDICIAIRES 19

A. BILAN DES ENQUÊTES ET TRANSMISSIONS EFFECTUÉES PAR L'AMF DEPUIS 2004 ... 19
B LES SUITES JUDICIAIRES 20

4. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE 23

A. ACCORD DE RECONNAISSANCE AMF-CFTC 23
B. LISTE DES MARCHÉS RECONNUS 23
C. LISTE DES MARCHÉS RÉGLEMENTÉS DES PAYS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN 23
D. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS 24
E. LISTE DES ACCORDS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS NON MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE PORTANT SUR LA CONSULTATION, LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DES ENTITÉS VISÉES PAR LA DIRECTIVE SUR LES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS (AIFM) 30
F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF 31

1

La gestion de l'épargne et les prestataires

A. LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE (SGP)

Tableau 1.
LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE AGRÉÉES EN 2017

Nom de la société de gestion de portefeuille	Date d'approbation
BRIDGEPOINT SPECIAL OPPORTUNITIES	06/02/2017
METORI CAPITAL MANAGEMENT	06/02/2017
OFI PIERRE	20/02/2017
DTZ INVESTORS REIM	23/02/2017
FRENCH FOOD CAPITAL	03/03/2017
AXELEO CAPITAL	28/03/2017
RB CAPITAL	10/04/2017
SUPERNOVA INVEST	10/04/2017
RAISE REIM	11/05/2017
APPART INVEST GESTION	11/05/2017
SCAPRIM REIM	15/05/2017
AALPS CAPITAL FRANCE	24/05/2017
ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	06/06/2017
LT CAPITAL	08/06/2017
ELEVA CAPITAL	14/06/2017
ESSLING CAPITAL	21/06/2017
IRD GESTION	29/06/2017
EDUCAPITAL	11/07/2017
FC INTERNATIONAL	26/07/2017
PRUDENTIA CAPITAL	02/08/2017
I&P	02/08/2017
INFRALION CAPITAL MANAGEMENT	02/08/2017
IDAM	03/08/2017
111 CAPITAL	23/08/2017
MACHINA CAPITAL	01/09/2017
ALDERAN	05/09/2017
SCHRODER AIDA	14/09/2017
SEPIAM	04/10/2017
MOMENTUM INVEST	06/10/2017
CORREL INVEST	10/10/2017
SMART LENDERS ASSET MANAGEMENT SAS	27/10/2017
LIBERTY REAL ESTATE	31/10/2017
DAUPHINE AM	04/12/2017
SEEYOND	05/12/2017
FIVE SEASONS VENTURES	12/12/2017

Tableau 2.
APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS PAR DES SGP EXISTANTES EN 2017

Au cours de l'année 2017, 119 sociétés de gestion de portefeuille ont souhaité étendre leur programme d'activité totalisant 146 nouvelles activités approuvées par l'AMF.

Nom de la société de gestion de portefeuille	Date d'approbation
EXTENSION DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ	
CA INDOSUEZ GESTION	05/01/17
VENTECH	17/01/17
EDOUARD 7 GESTION	17/01/17
SPPI FINANCE	17/01/17
EGAMO	17/01/17
AVIVA INVESTORS FRANCE	17/01/17
FONCIÈRE MAGELLAN	31/01/17
BORDIER & CIE (FRANCE)	31/01/17
CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	31/01/17
ACOFI GESTION	31/01/17
NCI	31/01/17
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	14/02/17
ISKANDER	14/02/17
AXA STRATEGIC VENTURES	14/02/17
LYXOR ASSET MANAGEMENT	14/02/17
RGREEN INVEST SAS	14/02/17
STRATÈGE FINANCE SA	14/02/17
TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	28/02/17
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	28/02/17
MANDARINE GESTION	28/02/17
EIFFEL INVESTMENT GROUP	28/02/17
MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	14/03/17
ASSETFI MANAGEMENT SERVICES	14/03/17
CLEAVELAND	14/03/17
INDIGO CAPITAL	14/03/17
VARENNE CAPITAL	14/03/17
AGRICA ÉPARGNE	14/03/17
BFT INVESTMENT MANAGERS	14/03/17
KEYS REIM	28/03/17
TURGOT ASSET MANAGEMENT	28/03/17
IM GLOBAL PARTNER	28/03/17
OFI ASSET MANAGEMENT	25/04/17
ATALANTE	09/05/17

Tableau 2.
APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS PAR DES SGP EXISTANTES EN 2017 (SUITE)

Nom de la société de gestion de portefeuille	Date d'approbation
BRIDGEPOINT SAS	09/05/17
ERASMUS GESTION	09/05/17
APICAP	23/05/17
WORMSER FRÈRES GESTION	23/05/17
CILOGER	23/05/17
SOLUTIONS D'ÉPARGNE ET D'ASSURANCE (SEA)	06/06/17
EQUALIS CAPITAL FRANCE	06/06/17
TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	06/06/17
QUANTAM	06/06/17
SIGMA GESTION	06/06/17
SOFINNOVA PARTNERS	20/06/17
VERITAS INVESTMENT ASSOCIATES (VIA AM)	20/06/17
COLONY NORTHSTAR SAS	20/06/17
IDINVEST	20/06/17
FRANCE TITRISATION	20/06/17
OFFICIUM ASSET MANAGEMENT	04/07/17
SOLUTIONS FIDUCIE	04/07/17
BORDIER & CIE (FRANCE)	04/07/17
INNOVACOM GESTION	04/07/17
FRANCE VALLEY	04/07/17
GESTYS	04/07/17
MONTEFIORE INVESTMENT	18/07/17
QUAERO CAPITAL FRANCE	18/07/17
I SOURCE GESTION	18/07/17
BROWNFIELDS GESTION	18/07/17
AURIS GESTION	18/07/17
EURYALE ASSET MANAGEMENT	18/07/17
A PLUS FINANCE	05/09/17
ELEVA CAPITAL	05/09/17
ESFIN GESTION	05/09/17
SCHELCHER PRINCE GESTION	05/09/17
ATRIO GESTION PRIVÉE	05/09/17
EPF PARTNERS	05/09/17
AGRICA ÉPARGNE	05/09/17
OCEA GESTION / UBS LA MAISON DE LA GESTION	05/09/17

Tableau 2.
APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS PAR DES SGP EXISTANTES EN 2017 (SUITE)

Nom de la société de gestion de portefeuille	Date d'approbation
CAP DÉCISIF	19/09/17
PHILLIMORE	19/09/17
HERMITAGE GESTION PRIVÉE	19/09/17
PERGAM	19/09/17
AMPÈRE GESTION	19/09/17
AUDACIA	19/09/17
COLONY NORTHSTAR SAS	03/10/17
ETHIEA GESTION	03/10/17
NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT	03/10/17
STARQUEST	03/10/17
HOCHE GESTION PRIVÉE	03/10/17
ABSOLUTE RETURN INVESTMENT SERVICES	03/10/17
ARKEA CAPITAL	03/10/17
CAPITAL FUND MANAGEMENT	17/10/17
IRDI SORIDEC GESTION	17/10/17
GTI ASSET MANAGEMENT	17/10/17
ACG MANAGEMENT	17/10/17
CAPITAL GRAND EST	31/10/17
MEESCCHAERT CAPITAL PARTNERS	31/10/17
CM-CIC GESTION	31/10/17
CMI FRANCE	31/10/17
LUTETIA CAPITAL	31/10/17
FINANCE SA GESTION PRIVÉE	31/10/17
H.I.G. EUROPEAN CAPITAL PARTNERS S.A.S.	31/10/17
VOISIN SAS	31/10/17
AEW CILOGER	31/10/17
SOCIÉTÉ PARISIENNE DE GESTION	31/10/17
VICTOIRE HAUSSMANN	31/10/17
DNCA FINANCE	14/11/17
TOBAM	14/11/17
INTER INVEST CAPITAL	14/11/17
NOVAXIA ASSET MANAGEMENT	14/11/17
BALBEC ASSET MANAGEMENT	14/11/17
TRANSATLANTIQUE GESTION	14/11/17
ALBEDO CAPITAL	14/11/17
DUBLY DOUILHET GESTION	14/11/17

Tableau 2.
APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS PAR DES SGP EXISTANTES EN 2017 (SUITE)

Nom de la société de gestion de portefeuille	Date d'approbation
FINANCIÈRE DE LA CITÉ	28/11/17
MANSARTIS	28/11/17
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	28/11/17
CEREA PARTENAIRE	28/11/17
ATALANTE	28/11/17
SAINT OLIVE ET CIE	28/11/17
INDEP'AM	12/12/17
YOMONI	12/12/17
GEFIP - GESTION FINANCIÈRE PRIVÉE	21/12/17
GRESHAM ASSET MANAGEMENT	21/12/17
IVO CAPITAL PARTNERS	21/12/17
LFPI REIM	21/12/17
EXTENSION DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES	
TROCADÉRO CAPITAL PARTNERS	28/11/17
FINANCIÈRE DESSELLIGNY	28/11/17
WISEAM	12/12/17

Tableau 3.
AGRÉMENTS RETIRÉS OU DEVENUS CADUCS EN 2017

Nom de la société de gestion	Numéro d'agrément	Date d'agrément	Date de radiation
RETRAITS D'AGRÉMENT DÉFINITIFS DÉCIDÉS ET PRONONCÉS EN 2017			
360HIXANCE AM	GP-08000029	12/06/08	15/09/17
ABERDEEN ASSET MANAGEMENT GESTION	GP-05000007	20/03/97	11/08/17
ADYTON	GP-07000036	31/12/07	05/09/17
AEW EUROPE SGP	GP-10000008	09/02/10	30/06/17
ANTARES TECHNOLOGIES SAS	GP-11000018	10/06/11	19/01/17
BOUVIER GESTION SA	GP90035	31/03/98	15/02/17
CAMGESTION	GP97115	26/11/97	14/11/17
CBRE GLOBAL INVESTORS FRANCE SGP	GP-11000020	21/06/11	30/08/17
CEDRUS ASSET MANAGEMENT	GP-12000029	01/10/12	15/09/17
ELIGEST SA	GP96004	23/07/96	04/10/17
GESMOB CONSEIL	GP91006	15/02/91	22/11/17
GT FINANCE	GP00031	31/08/2000	21/07/17
INNOVATION CAPITAL	GP00004	26/01/00	18/11/16
LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT	GP-07000049	04/10/07	22/12/16
MARTIN MAUREL GESTION	GP97103	30/09/97	01/09/17
NAMI - AEW EUROPE	GP-10000007	09/02/10	30/06/17
OFI GESTION PRIVEE	GP95003	08/02/95	13/06/17
OFI MGA	GP-05000002	25/01/05	13/06/17
ROTHSCHILD ET CIE GESTION	GP-04000060	02/11/04	24/07/17
TALWYN ASSET MANAGEMENT	GP-10000006	01/02/10	31/08/17
THEAM	GP-04000048	11/08/04	
UBS ASSET MANAGEMENT FRANCE SA	GP92016	30/11/92	17/11/17
UNION CAPITAL ASSET MANAGEMENT	GP-11000026	22/07/11	10/12/13
ZARIFI GESTION	GP99034	02/11/99	23/07/17
RETRAITS D'AGRÉMENT EN COURS PRONONCÉS EN 2017			
CHAMPEIL ASSET MANAGEMENT	GP99013	29/04/1999	
CLARESCO GESTION	GP00048	30/10/2000	
EMCAP PARTNERS	GP-14000010	29/04/2014	
EXPERT & FINANCE INVESTMENT MANAGERS (EFIM)	GP-14000036	22/08/2014	
INTERNATIONAL CAPITAL GESTION	GP91028	06/09/1991	
LA FRANCAISE AM GESTION PRIVÉE	GP00058	31/12/2000	
ORKOS CAPITAL	GP-07000003	31/07/2007	
OTHRYS INVESTMENT MANAGEMENT	GP-16000009	31/03/2016	
PUZZLE CAPITAL	GP-11000016	20/05/2011	
RHÔNE GESTION	GP90081	27/07/1990	
STATE STREET GLOBAL ADVISORS FRANCE SA	GP97044	03/06/1997	

B. LES AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Tableau 4.
OBSERVATIONS ET APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DES AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Les services d'investissement sont énumérés à l'article L. 321-1 du code monétaire et financier.

1) La réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers
2) L'exécution d'ordres pour le compte de tiers
3) La négociation pour compte propre
4) La gestion de portefeuille pour le compte de tiers
5) Le conseil en investissement
6-1) La prise ferme
6-2) Le placement garanti
7) Le placement non garanti
8) L'exploitation d'un système multilatéral de négociation

Dénomination sociale	Services d'investissement	Service de tenue de compte-conservation et/ou compensation d'instruments financiers
AGRÉMENT INITIAL		
Observations et approbations de programmes d'activité d'entreprises d'investissement		
CHAMPEIL ASSET MANAGEMENT	1); 2); 4); 5); 7)	
EXTENSION D'AGRÉMENT		
Observations et approbations de programmes d'activité d'entreprises d'investissement		
INTER INVEST	5)	
Observations et approbations de programmes d'activité d'établissements de crédit prestataires de services d'investissement		
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE PROVENCE-ALPES-CORSE	2)	
MONABANQ	5)	
CAHIER DES CHARGES DE DÉPOSITAIRE D'OPCVM		
Programme d'activité de dépositiare d'OPCVM		
COGEFI		
FINANCIÈRE D'UZÈS		

Tableau 4.
OBSERVATIONS ET APPROBATIONS DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉ DES AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Dénomination sociale	Services d'investissement	Service de tenue de compte-conservation et/ou compensation d'instruments financiers
Cahier des charges de dépositaire d'OPCVM		
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL		
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES		
CACEIS BANK		
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC		
ODDO BHF SCA		
ORANGE BANK		
OUDART SA		
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
STATE STREET BANQUE SA		
SWISSLIFE BANQUE PRIVEE		

Tableau 5.
CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS

Nom du conseiller en investissements participatifs	Date d'approbation
CREDIT.FR	14/02/2017
VATEL DIRECT	28/02/2017
ALTERFINANCE	11/04/2017
BEEFORDEAL	23/05/2017
EDULIS CORPORATE MANAGEMENT	20/06/2017
LENDOPOLIS	20/06/2017
IMMO PARTNERS	18/07/2017
CREDOFUNDING	03/10/2017

C. LES SOCIÉTÉS CIVILES DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI)

Tableau 6.
LISTE DES SCPI DONT LA NOTE D'INFORMATION A REÇU UN VISA DE L'AMF EN 2017

Visa		Nom de la SCPI	Nom de la société de gestion
Numéro	**Date**		
CRÉATIONS			
CPI20170002	27/01/2017	PIERRE CAPITALE	SWISS LIFE REIM (FRANCE)
CPI20170003	07/02/2017	OPUS REAL	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE
CPI20170005	17/03/2017	CORUM XL	CORUM ASSET MANAGEMENT
CPI20170007	24/03/2017	OUEST CAP ATLANTIQUE	FONCIÈRES & TERRITOIRES
CPI20170009	04/04/2017	DROUOT ESTATE IMMOCENTRE	URBAN PREMIUM
CPI20170014	16/05/2017	URBAN VITALIM N° 2	URBAN PREMIUM
CPI20170024	27/06/2017	PRIMOFAMILY	PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT
CPI20170030	08/08/2017	URBAN PIERRE N° 4	URBAN PREMIUM
CPI20170040	19/10/2017	PIERRE CAPITALISATION	INTER GESTION
CPI20170042	17/11/2017	FONCIÈRE DES PRATICIENS DU GROUPE VIVALTO SANTÉ	FONCIÈRE MAGELLAN
MISE À JOUR COMPLÈTE			
CPI20170001	27/01/2017	BUROBOUTIC	FIDUCIAL GÉRANCE
CPI20170004	14/02/2017	SELECTIPIERRE 2	FIDUCIAL GÉRANCE
CPI20170006	21/03/2017	FONCIA PIERRE RENDEMENT	FONCIA PIERRE GESTION
CPI20170008	28/03/2017	MULTIMMOBILIER 2	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170011	05/05/2017	EDISSIMMO	AMUNDI IMMOBILIER
CPI20170012	05/05/2017	GENEPIERRE	AMUNDI IMMOBILIER
CPI20170013	05/05/2017	RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	AMUNDI IMMOBILIER
CPI20170016	23/06/2017	IMMO ÉVOLUTIF	AEW CILOGER
CPI20170017	23/06/2017	FRUCTIRÉSIDENCE BBC	AEW CILOGER
CPI20170018	23/06/2017	BP RÉSIDENCE PATRIMOINE	AEW CILOGER
CPI20170019	23/06/2017	BP RÉSIDENCE PATRIMOINE 2	AEW CILOGER
CPI20170020	23/06/2017	FRUCTIRÉSIDENCE	AEW CILOGER
CPI20170021	23/06/2017	FRUCTIPIERRE	AEW CILOGER
CPI20170022	23/06/2017	FRUCTIRÉGIONS EUROPE	AEW CILOGER
CPI20170023	23/06/2017	LAFFITTE PIERRE	AEW CILOGER
CPI20170025	13/07/2017	FICOMMERCE	FIDUCIAL GÉRANCE

Tableau 6.
LISTE DES SCPI DONT LA NOTE D'INFORMATION A REÇU UN VISA DE L'AMF EN 2017 (SUITE)

Visa		Nom de la SCPI	Nom de la société de gestion
Numéro	Date		
CPI20170026	25/07/2017	AMUNDI SÉLECTION LOGEMENT	AMUNDI IMMOBILIER
CPI20170027	25/07/2017	SCPI GEMMEO COMMERCE	AMUNDI IMMOBILIER
CPI20170028	01/08/2017	SELECTIPIERRE 2	FIDUCIAL GÉRANCE
CPI20170029	04/08/2017	IMMORENTE 2	SOFIDY
CPI20170031	25/08/2017	FRUCTIRÉGIONS EUROPE	AEW CILOGER
CPI20170032	01/09/2017	CRÉDIT MUTUEL PIERRE 1	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170033	01/09/2017	ÉPARGNE FONCIÈRE	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170034	01/09/2017	EUROFONCIÈRE 2	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170035	01/09/2017	LA FRANÇAISE PIERRE	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170036	01/09/2017	LF OPPORTUNITÉ IMMO	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170037	01/09/2017	PIERRE PRIVILÈGE	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170038	01/09/2017	SELECTINVEST 1	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20170039	05/09/2017	LA PARTICIPATION FONCIÈRE 1	PERIAL ASSET MANAGEMENT SAS
MISE À JOUR PARTIELLE			
CPI20170010	07/04/2017	FRUCTIRÉGIONS EUROPE	AEW CILOGER
AUGMENTATION DE CAPITAL			
CPI20170015	19/05/2017	AFFINITÉS PIERRE	GROUPAMA GAN REIM
CPI20170041	03/11/2017	MULTIHABITATION 10	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS

Tableau 7.
LISTE DES SCPI DISSOUTES EN 2017

Nom de la SCPI	Date de dissolution	Nom de la société de gestion
DISSOLUTIONS		
DOMIVALOR	28/01/2017	IMMOVALOR GESTION
ATOUT PIERRE HABITATION	09/06/2017	AEW CILOGER
SG PIERRE PATRIMOINE	28/06/2017	AMUNDI IMMOBILIER
SG PIERRE PATRIMOINE 2	28/06/2017	AMUNDI IMMOBILIER
OPÉRA RENDEMENT	01/12/2017	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT France
AV HABITAT 2	15/12/2017	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT France

Nom de la SCPI	Date de dissolution	Nom de la société de gestion	Nom de la société absorbante
FUSIONS			
IMMOFONDS 4	31/01/2017	LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS	MULTIMMOBILIER 2
BTP IMMOBILIER	11/05/2017	FIDUCIAL GÉRANCE	FICOMMERCE
IMMAUVERGNE	19/10/2017	VOISIN SAS	IMMO PLACEMENT

D. LES SOCIÉTÉS POUR LE FINANCEMENT DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SOFICA)

Tableau 8.
LISTE DES SOFICA DONT LE PROSPECTUS A REÇU UN VISA DE L'AMF EN 2017

Visa		Nom de la SOFICA
Numéro	**Date**	
SOF20170001	20/10/2017	PALATINE ÉTOILE 16
SOF20170002	20/10/2017	CINÉMAGE 13
SOF20170003	20/10/2017	INDÉFILMS 7
SOF20170004	20/10/2017	SOFITVCINÉ 6
SOF20170005	20/10/2017	LA BANQUE POSTALE IMAGE 12
SOF20170006	20/10/2017	MANON 9
SOF20170007	23/10/2017	CINÉVENTURE 4
SOF20170008	23/10/2017	SG IMAGE 2017
SOF20170009	23/10/2017	COFINOVA 15
SOF20170010	23/10/2017	CINÉCAP 2
SOF20170011	23/10/2017	COFIMAGE 30

Tableau 9.
LES SOFICA : NOMBRE, CAPITAUX COLLECTÉS

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de SOFICA	83	84	87	86	89
Montant des capitaux levés (en millions d'euros)	58,97	60,76	61,99	62,21	63,07

E. LES ORGANISMES DE TITRISATION (OT)

Tableau 10.
LISTE DES OT AYANT REÇU UN VISA DE L'AMF EN 2017

Visa		Nom de l'OT	Nom de la société de gestion
Numéro	**Date**		
CRÉATION			
Visa n° 17-01	31/01/2017	ELIDE COMPARTIMENT 2017-01	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-03	01/03/2017	FCT DOMOS 2017	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-05	24/04/2017	ELIDE COMPARTIMENT 2017-02	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-08	22/05/2017	BPCE HOME LOANS FCT 2017_5	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-09	21/06/2017	GINKGO COMPARTIMENT SALES FINANCE 2017-1	EUROTITRISATION
Visa n° 17-11	24/07/2017	RED & BLACK HOME LOANS FRANCE 1	GTI ASSET MANAGEMENT
Visa n° 17-12	24/07/2017	FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	EUROTITRISATION
Visa n° 17-14	10/10/2017	FCT TITRISOCRAM 2017	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-16	14/12/2017	SAPPHIREONE AUTO 2017-1	EUROTITRISATION
PROGRAMME D'ÉMISSION			
SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE (PB)			
Visa n° 17-04	11/04/2017	AUTO ABS FRENCH LOANS MASTER	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-07	18/05/2017	AUTO ABS GERMAN LOANS MASTER	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-10	21/06/2017	MASTER CREDIT CARDS PASS COMPARTMENT FRANCE	EUROTITRISATION
RENOUVELLEMENT DU PROSPECTUS DE BASE			
Visa n° 17-13	25/07/2017	BPCE MASTER LOANS HOME	FRANCE TITRISATION
Visa n° 17-15	27/11/2017	AUTO ABS GERMAN LOANS MASTER	FRANCE TITRISATION
RÉÉMISSION			
Visa n° 17-06	12/05/2017	MASTER CREDIT CARDS PASS COMPARTMENT FRANCE	EUROTITRISATION

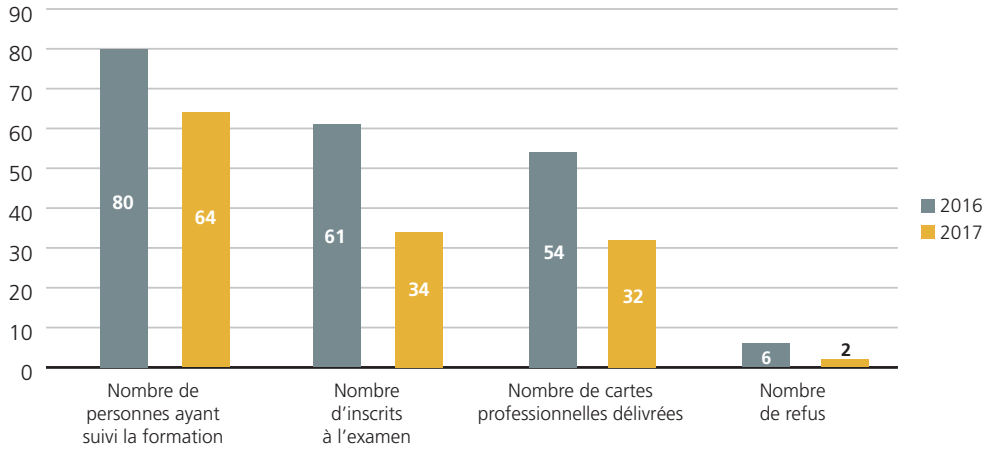
F. L'ATTRIBUTION DES CARTES PROFESSIONNELLES DES RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ

Outre la journée de formation qu'elle organise chaque année à destination des responsables de la conformité, l'AMF dispense des sessions de préparation à l'examen pour l'attribution des cartes professionnelles de responsables de la conformité et du contrôle interne (RCCI) et de responsables de la conformité des services d'investissement (RCSI).

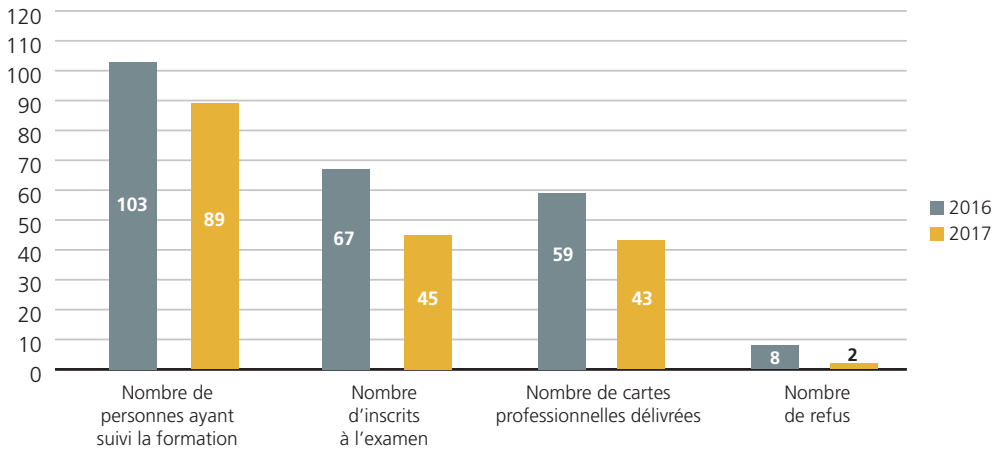
En 2017, les chiffres apparaissent en nette baisse tant pour la formation (-16 %) que pour l'inscription à l'examen d'attribution de cartes professionnelles (-38 %) et résultent d'une conjonction de deux phénomènes :
– d'une part, depuis deux années consécutives, dans le domaine de la gestion d'actifs, les agréments sont délivrés à des entités dont l'un des dirigeants est RCCI et par conséquent dispensé de l'examen : c'est le cas pour 82 % des agréments en 2016 et 86 % en 2017 ;
– d'autre part, parmi les prestataires de services d'investissement non sociétés de gestion de portefeuille, le nombre d'inscrits pour les cartes professionnelles chez les RCSI est en diminution (-33 %) tout en se situant dans la moyenne, après deux années de refonte de lignes conformité dans des établissements de taille significative.

Le nombre des cartes attribuées reste significatif tant pour les RCSI (96 %) que pour les RCCI (94 %). Toutefois, l'attribution des cartes RCCI est liée à des conditions suspensives dans 25 % des cas contre 13 % pour les RCSI.

RCCI



RCSI



G. LISTES DES POSITIONS DE DOCTRINE PUBLIÉES PAR L'AMF EN 2017

Tableau 11.
DOCTRINE PUBLIÉE

Les éléments en italique sont les publications approuvées en 2017 mais publiées en 2018.

Intitulé du document	En bref
Instruction DOC-2008-03 : Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport	Modification afin de prendre en compte les orientations communes des autorités européennes de surveillance relatives à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées dans des entités du secteur financier du 20 décembre 2016 : introduction de la notion d'influence notable et de participation qualifiée en reprenant des exemples donnés par lesdites orientations communes. *Mise à jour afin de prévoir la mise en œuvre opérationnelle des procédures d'agrément, d'extension et de retrait d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille en qualité d'administrateur d'indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.* *Mise à jour de façon à proposer une méthodologie plus simple et lisible quant à l'appréciation des contrats financiers et des titres financiers comportant un contrat financier en tant que « simples » ou « complexes » en matière de règles d'organisation des sociétés de gestion de portefeuille.*
Instruction DOC-2011-19 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des OPCVM étrangers commercialisés en France	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. Mise à jour afin de préciser les règles de transparence incombant aux OPCVM pouvant investir dans des obligations contingentes convertibles *(CoCos).* *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2011-20 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. Mise à jour afin de préciser les règles de transparence incombant aux fonds d'investissement à vocation générale, aux fonds de fonds alternatifs et aux fonds professionnels à vocation générale pouvant investir dans des obligations contingentes convertibles *(CoCos).* *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2011-21 : Procédure d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*

Tableau 11.
DOCTRINE PUBLIÉE (SUITE)

Intitulé du document	En bref
Instruction DOC-2011-22 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un règlement et information périodique des fonds de capital investissement	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2011-23 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et/ou d'un prospectus et information périodique des OPCI et organismes professionnels de placement collectif immobilier	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2012-01 : Organisation de l'activité de gestion de placements collectifs et du service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers en matière de gestion des risques	Mise à jour concernant les règles d'organisation applicables aux sociétés de gestion qui souhaitent investir ou s'exposer à des obligations contingentes convertibles *(CoCos)* à travers les fonds d'investissement qu'elles gèrent.
	Mise à jour de façon à proposer une méthodologie plus simple et lisible quant à l'appréciation des contrats financiers et des titres comportant un contrat financier en tant que « simples » ou « complexes » en matière de règles d'organisation des sociétés de gestion de portefeuille.
Instruction DOC-2012-06 : Modalités de déclaration, de modifications, établissement d'un prospectus et informations périodiques des fonds professionnels spécialisés et des fonds professionnels de capital investissement	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. *Mise à jour afin de prendre en compte les impacts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2014-01 : Programme d'activité, obligations des prestataires de service d'investissement et notification de passeport	*Mise à jour afin de prévoir la mise en œuvre opérationnelle des procédures d'agrément et d'enregistrement des prestataires de service d'investissement en qualité d'administrateur d'indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*
Instruction DOC-2014-03 : Procédure de commercialisation de parts ou actions de FIA	Mise à jour pour tenir compte notamment d'une modification du règlement général de l'AMF qui conditionne la commercialisation en France, à des clients non professionnels, de FIA de pays tiers gérés par des gestionnaires de pays tiers au respect d'exigences prévues dans une convention conclue entre l'AMF et l'autorité du pays tiers (et supprime l'obligation de respecter dans ce cas certaines règles issues de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil).
Instruction DOC-2017-05 : Modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « gates »	Nouvelle instruction précisant les modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats.
Instruction DOC-2017-06 : Procédure d'enregistrement et établissement d'un document d'information devant être déposé auprès de l'AMF par les intermédiaires en biens divers	Nouvelle instruction, faisant suite à la modification de la réglementation relative à l'intermédiation en biens divers introduite par la loi SAPIN 2, qui remplace l'instruction DOC-1986-01 et qui détaille les règles relatives à l'établissement et l'enregistrement des documents d'information devant être déposés auprès de l'AMF par les intermédiaires en biens divers. Des précisions sont notamment apportées quant aux garanties dont les intermédiaires doivent justifier en vue de l'enregistrement d'un document d'information, au contenu dudit document ainsi que sur les modalités d'information auxquelles ils sont tenus vis-à-vis des investisseurs et de l'AMF.

Tableau 11.
DOCTRINE PUBLIÉE (SUITE)

Intitulé du document	En bref
Position-recommandation DOC-2009-24 : Questions-réponses relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille	Modifications afin de prendre en compte les impacts des orientations communes des autorités européennes de surveillance relatives à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées au sein des sociétés de gestion de portefeuille.
Position-recommandation DOC-2011-24 : Guide pour la rédaction des documents commerciaux et la commercialisation des OPC Position-recommandation	*Mise en cohérence avec les dispositions sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.* *Mise à jour afin d'intégrer deux nouvelles recommandations, portant :* *– sur l'obtention du label ISR pour les fonds qui mettent en avant une gestion ISR ; et* *– sur la présentation des informations requises par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.*
Position-recommandation DOC-2011-25 : Guide du suivi des OPC	Mise à jour afin d'intégrer les conditions et modalités de mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « *gates* » dans les fonds ouverts aux rachats. Introduction de deux recommandations concernant le suivi des fonds indiciels cotés (ETF) : – la première concerne les modalités et le maintien des souscriptions et des rachats en cas de réduction importante de la liquidité des actifs sous-jacents d'un indice suivi par l'ETF ou bien de difficultés importantes de valorisation ; – la seconde se rapporte aux actions à mener en cas de défaut d'une ou plusieurs contreparties financières de l'ETF.
Position-recommandation DOC-2012-19 : Guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés	*Mise à jour concernant la classification des obligations contingentes convertibles (CoCos) dans le programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille.* *Modifications afin de prendre en compte les impacts des orientations communes des autorités européennes de surveillance relatives à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées au sein des sociétés de gestion de portefeuille.* *Mise à jour intégrant des précisions sur la mise en œuvre opérationnelle des procédures d'agrément ou d'enregistrement des sociétés de gestion de portefeuille en qualité d'administrateur d'indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.* *Mise à jour de façon à proposer une méthodologie plus simple et lisible quant à l'appréciation des contrats financiers et des titres financiers comportant un contrat financier en tant que « simples » ou « complexes » en matière de règles d'organisation des société de gestion de portefeuille.*
Position-recommandation DOC-2013-13 : Guide pour la rédaction des documents commerciaux dans le cadre de la commercialisation des titres de créances structurés	*Mise en cohérence avec les dispositions sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.*

Tableau 11.
DOCTRINE PUBLIÉE (SUITE)

Intitulé du document	En bref
Position-recommandation DOC-2014-06 : Guide relatif à l'organisation du dispositif de maîtrise des risques au sein des sociétés de gestion de portefeuille	Mise à jour impactant les sociétés de gestion qui souhaitent investir ou s'exposer à des obligations contingentes convertibles *(CoCos)* à travers les fonds d'investissement qu'elles gèrent. *Mise à jour de façon à proposer une méthodologie plus simple et lisible quant à l'appréciation des contrats financiers et des titres comportant un contrat financier en tant que « simples » ou « complexes » en matière de règles d'organisation des sociétés de gestion de portefeuille.*
Position-recommandation DOC-2017-08 complétant la Position 2013-02 sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client	Prise en compte dans le processus de recueil des informations relatives à la connaissance du client des risques induits par la digitalisation des relations entre le prestataire et son client pour la fourniture de services d'investissement.
Position-recommandation DOC-2018-01 : L'évaluation des connaissances et des compétences	*Nouvelle position-recommandation relative à l'évaluation des connaissances et des compétences.*
Position DOC-2014-04 : Guide sur les régimes de commercialisation des OPCVM et des FIA en France	Mise à jour pour tenir compte notamment d'une modification du règlement général de l'AMF qui conditionne la commercialisation en France, à des clients non professionnels, de FIA de pays tiers gérés par des gestionnaires de pays tiers au respect d'exigences prévues dans une convention conclue entre l'AMF et l'autorité du pays tiers (et supprime l'obligation de respecter dans ce cas certaines règles issues de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil).
Position DOC-2017-10 : Évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées dans des entités du secteur financier	Nouvelle position intégrant dans les pratiques de régulation de l'AMF les orientations communes des autorités européennes de surveillance relatives à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées au sein des sociétés de gestion de portefeuille.
Position DOC-2018-03 : Placement non garanti, conseil en investissement et conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de stratégie industrielle, de fusions et de rachat d'entreprises	*Nouvelle position relative à l'activité de conseil en haut de bilan, visant à clarifier les périmètres des services d'investissement de placement non garanti et de conseil en investissement fournis le cas échéant, dans les limites de leurs agréments ou habilitations respectifs, par les prestataires de services d'investissement, les conseillers en investissements financiers et les conseillers en investissements participatifs d'une part, et du service connexe de conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de stratégie industrielle, de fusions et de rachat d'entreprises d'autre part.*
Recommandation DOC-2017-07 : Simulations de performances futures	Nouvelle recommandation formulant des recommandations sur l'information de l'investisseur sur les simulateurs de performance et les modalités techniques d'élaboration de ces simulateurs.

2 L'information des investisseurs

A. LES VISAS ACCORDÉS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Tableau 1.
VISAS PAR TYPE D'OPÉRATIONS

	2017	2016	Variation 2017/2016
I - VISAS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**400**	**398**	**0,50 %**
INTRODUCTION D'UNE SOCIÉTÉ SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ	**12**	**9**	**33,33 %**
Euronext	12	9	-
ADMISSION D'UNE SOCIÉTÉ SUR UN MARCHÉ ORGANISÉ	**8**	**8**	**0,00 %**
Alternext	8	8	
TITRES DE CAPITAL ET DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	**176**	**185**	**-4,86 %**
Constitutions de sociétés par appel public à l'épargne	0	0	-
Émissions et admissions sur un marché réglementé[1]	40	40	0,00 %
Émissions et admissions sur Alternext	5	4	25,00 %
Émissions par offre au public hors marché réglementé	104	114	-8,77 %
Cessions par offre au public hors marché réglementé	0	0	0,00 %
Opérations réservées aux salariés	27	27	0,00 %
Attributions gratuites de bons	0	0	-
Fusions, apports, scissions [2]	7	6	16,67 %
TITRES DE CRÉANCE	**163**	**157**	**3,82 %**
Émissions et admissions/admissions de titres déjà émis sur un marché réglementé	74	66	12,12 %
Émissions et admissions hors marché réglementé	0	0	-
Contrats financiers à terme	0	0	-
Programmes d'émission EMTN, bons d'option et certificats	89	91	-2,20 %

Tableau 1.
VISAS PAR TYPE D'OPÉRATIONS (SUITE)

	2017	2016	Variation 2017/2016
OFFRES PUBLIQUES	**41**	**39**	**5,13 %**
OPA (offres publiques d'achat, garanties de cours, surenchère)	28	27	3,70 %
OPE (offres publiques d'échange)	1	1	0,00 %
OPA / OPE (offres publiques mixtes)	2	2	-
OP rachat (offres publiques de rachat)	3	1	200,00 %
OPR et OPR-RO (offres publiques de retrait, de retrait suivies d'un retrait obligatoire)	7	8	-12,50 %
Offres de vente à prix ferme	0	0	
Offres publiques d'achat sur titres de créance	0	0	
OPA / OPE sur titres de créance	0	0	
II - AUTRES VISAS	**248**	**203**	**22,17 %**
Total des visas délivrés sur l'année (hors visas annulés)	**648**	**601**	**7,82 %**

Source AMF

1. *Hors sociétés radiées*
2. *Les opérations de fusions, apports, scissions ne donnent pas lieu à la délivrance d'un visa mais à enregistrement, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le nombre de visas*

3

Les enquêtes et les suites judiciaires

A. BILAN DES ENQUÊTES ET TRANSMISSIONS EFFECTUÉES PAR L'AMF DEPUIS 2004

Pour mener à bien sa mission de surveillance des marchés, l'AMF mène des contrôles auprès des professionnels habilités et peut enquêter sur tout fait susceptible de constituer des infractions et manquements boursiers. Seules sont ici prises en compte les enquêtes menées par l'AMF.

Tableau 1.
LES ENQUÊTES MENÉES PAR L'AMF DEPUIS 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre d'enquêtes terminées	90	91	105	96	95	80	73	78	74	83	68	75	71	63	1142
dont nombre d'enquêtes nationales	60	63	53	48	40	36	36	33	31	34	27	27	24	22	534
Ouvertures de procédures de sanction par l'autorité[1]	38	28	27	26	22	20	14	14	14	15	10	8	17	11[2]	264

1. L'ouverture d'une procédure de sanction peut conduire à plusieurs notifications de griefs et à plusieurs sanctions.
2. 11 dont un dossier ayant donné lieu à notifications de griefs qui reste en attente d'aiguillage avec le Parquet national financier.

Tableau 2.
LES TRANSMISSIONS DE RAPPORTS D'ENQUÊTE À LA JUSTICE PAR L'AMF DEPUIS 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Transmissions au Parquet [3]	18	25	23	25	20	17	13	12	11	12	7	15	3	0	201
dont rapports qui ont également abouti, en parallèle, à l'ouverture d'une procédure de sanction par l'autorité	14	22	20	21	19	17	11	11	10	7	6	5	0	0	163

3. Un même rapport peut faire l'objet d'un envoi à plusieurs parquets.

Tableau 3.
RÉPARTITION DES DEMANDES D'ASSISTANCE SELON LES PRINCIPAUX PAYS CONCERNÉS

Pays	Demandes 2016		Demandes 2017	
	Reçues par l'AMF	Adressées par l'AMF	Reçues par l'AMF	Adressées par l'AMF
Allemagne	23	20	8	25
Belgique	7	18	19	13
Canada	1	7	5	6
Chypre	2	4	1	6
Danemark	-	6	1	4
Émirats arabes unis	3	5	0	5
Espagne	9	8	6	9
États-Unis	11	34	13	26
Hong-Kong	9	6	8	6
Iles Cayman	-	4	0	6
Irlande	7	3	20	3
Israël	-	2	0	2
Italie	17	25	20	23
Lettonie	-	4	1	3
Liban	-	4	0	6
Luxembourg	28	34	23	41
Malte	4	1	10	2
Monaco	-	4	0	7
Norvège	-	3	1	4
Pays-Bas	6	12	10	11
Portugal	10	2	9	2
Royaume-Uni	22	130	13	127
Singapour	7	5	7	7
Suède	4	6	1	3
Suisse	6	35	1	34
Tunisie[1]	-	-	0	3
Autres[2]	23	22	38	32
TOTAL	**199**	**404**	**215**	**416**

1. *En 2016, ce pays figurait dans la rubrique « Autres ».*
2. *Ont été regroupées dans cette rubrique les autres demandes qui, en raison de leur faible quantité, n'ont pas été répertoriées par pays : Afrique du Sud, Andorre, Arabie Saoudite, Autriche, Bahamas, Australie, Autriche, Bermudes, Chine, Costa Rica, Dubai, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Iles Cayman, Ile de Man, Ile Maurice, Iles Vierges Britanniques, Inde, Japon, Jersey, Malaisie, Mexique, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Taiwan, Thaïlande.*

Tableau 4.
RÉPARTITION DES DEMANDES D'ASSISTANCE SELON LEUR NATURE

	Demandes 2016		Demandes 2017	
	Reçues par l'AMF	Adressées par l'AMF	Reçues par l'AMF	Adressées par l'AMF
Agrément :				
Demandes d'informations sur les intermédiaires	114	79	121	113
Surveillance et recherche de manquements :				
Utilisation d'informations privilégiées	65	238	48	216
Communication de fausses informations	2	8	12	5
Manipulations de cours	7	58	9	62
Démarchages irréguliers	2	4	9	1
Franchissements de seuil	3	2	1	6
Surveillance ventes à découvert	1	-	-	-
Obligations professionnelles	5	15	4	6
Autres	-	-	11	7
TOTAL	**199**	**404**	**215**	**416**

B. LES SUITES JUDICIAIRES

Tableau 5.
DÉCISIONS DE JUSTICE FAISANT SUITE À LA TRANSMISSION DE RAPPORTS D'ENQUÊTES PAR L'AMF

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
1	Paris, le 22 juillet 2004	Information financière et marché du titre de la société Altran Technologies	Fausse information	Le jugement du 30 mars 2017 de la 32e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris constate l'extinction de l'action publique pour les faits qualifiés de diffusion d'informations fausses ou trompeuses (ou complicité), faux et usage de faux pour la société Altran Technologies, pour les faits qualifiés de diffusion d'informations fausses ou trompeuses (ou complicité), faux, usage de faux, présentation de comptes annuels inexacts (ou complicité) pour cinq prévenus, en raison du principe *non bis in idem*. Le jugement relaxe, par ailleurs, un sixième prévenu, relaxe partiellement un septième prévenu et le condamne pour faux à une peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis, relaxe partiellement un dernier prévenu et le condamne pour complicité de faux, avec dispense de peine. Appel du parquet en cours.
2	Paris, le 8 décembre 2006	Information financière et marché du titre de la société Prologue Software	Délit d'initié, placement de titres sans agrément	Le jugement du 23 novembre 2015 de la 32e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris constate l'extinction de l'action publique à l'endroit de deux des prévenus en application du principe *non bis in idem*, et condamne la société Euroland Finance et son président, respectivement, à 40 000 euros, et à 25 000 euros d'amende pour exercice illégal d'un service d'investissement. L'arrêt de la chambre 5-13 de la cour d'appel de Paris du 31 mars 2017 relaxe la société Euroland Corporate et son président. Pourvoi en cassation formé par le procureur général près de la cour d'appel de Paris. Statuant sur la question prioritaire de constitutionnalité formulée par la société Euroland Corporate et son président, la Cour de cassation dit n'y avoir pas lieu à renvoi, dans un arrêt du 20 décembre 2017.

Tableau 5.
DÉCISIONS DE JUSTICE FAISANT SUITE À LA TRANSMISSION DE RAPPORTS D'ENQUÊTES PAR L'AMF (SUITE)

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
3	Rennes, le 27 décembre 2011	Respect des obligations législatives et réglementaires par toute personne physique ou morale ayant commercialisé ou conseillé la souscription de parts sociales de coopératives de croissance ou de coopératives des petites entreprises, à compter du 31 décembre 2007	Art. 40 du code de procédure pénal	Le jugement du tribunal de grande instance de Rennes du 15 mai 2017 condamne pour escroquerie en bande organisée, blanchiment et association de malfaiteurs : – le premier prévenu à une peine de 5 ans d'emprisonnement; – le deuxième prévenu à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 18 mois assortis du sursis; – les troisième et quatrième prévenus à des peines de 24 mois d'emprisonnement dont 18 mois assortis du sursis, et à des interdictions d'exercer l'activité professionnelle ayant permis la commission de l'infraction (conseiller en investissements financiers et activités assimilées à celle de mandataire spécialisé dans les placements financiers), pendant une durée de 5 ans; – le cinquième prévenu à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 18 mois assortis du sursis, et à une interdiction d'exercer l'activité professionnelle ayant permis la commission de l'infraction (agent commercial et activités assimilées à celle de mandataire spécialisé dans les placements financier), pendant une durée de 5 ans; – le sixième prévenu à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 6 mois assortis du sursis et à l'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, administrer, gérer ou contrôler une entreprise ou une société pendant 5 ans et l'interdiction d'exercer l'activité professionnelle ayant permis la commission de l'infraction (agent commercial et activités assimilées à celle de mandataire spécialisé dans les placements financiers), pendant une durée de 5 ans; – la septième prévenue à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 15 mois assortis du sursis, et l'interdiction d'exercer l'activité professionnelle ayant permis la commission de l'infraction (comptable) pendant 5 ans; – le huitième prévenu à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 12 assortis du sursis et à l'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler une entreprise ou une société pendant 5 ans; – le neuvième prévenu à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 12 assortis du sursis et à l'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler une entreprise ou une société pendant 5 ans. En outre, considérant que l'objet de l'association d'aide contre les abus bancaires (AACAB) a été détourné par ses dirigeants pour commettre le délit de blanchiment, le tribunal ordonne sa dissolution. Le jugement relaxe 5 autres prévenus. Une dernière prévenue sera jugée ultérieurement.

Tableau 5.
DÉCISIONS DE JUSTICE FAISANT SUITE À LA TRANSMISSION DE RAPPORTS D'ENQUÊTES PAR L'AMF (SUITE)

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
4	Paris, le 15 mars 2013	Obligations professionnelles de la société Marble Art Invest	Escroquerie	Le jugement de la 11e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris du 4 novembre 2016 condamne : – le premier prévenu pour escroquerie réalisée en bande organisée et blanchiment aggravé, à une peine de 3 ans d'emprisonnement dont 18 mois assortis du sursis et à une interdiction de gérer d'une durée de 10 ans ; – la deuxième prévenue, pour escroquerie réalisée en bande organisée et blanchiment aggravé, à une peine de 2 ans d'emprisonnement dont un an assorti du sursis et à une interdiction de gérer d'une durée de 5 ans ; – le troisième prévenu pour escroquerie réalisée en bande organisée, à une peine de 6 mois d'emprisonnement assorti du sursis ; – le quatrième prévenu pour escroquerie réalisée en bande organisée à une peine de 2 ans d'emprisonnement, dont un an assorti du sursis ; – le cinquième prévenu pour escroquerie réalisée en bande organisée à une peine de 2 ans d'emprisonnement dont un an assorti du sursis ; – le sixième prévenu pour escroquerie réalisée en bande organisée à une peine de 2 ans d'emprisonnement dont un an assorti du sursis ; – le septième prévenu pour complicité d'escroquerie réalisée en bande organisée, à une peine d'un an d'emprisonnement intégralement assortie du sursis et à une interdiction d'exercer l'activité professionnelle ayant permis la commission de l'infraction, en l'espèce la profession d'huissier de justice, pour une durée de 2 ans. Pour l'ensemble des prévenus, le tribunal tient compte des sanctions déjà prononcées par l'AMF dans sa décision en date du 7 avril 2014 devenue définitive. Appels en cours.
5	Paris, le 26 février 2015	Marché des titres Sanofi Aventis, Total, France Télécom, Danone, Gaz de France, LVMH, Bouygues, Peugeot, Vivendi, Vinci, EDF, Alstom, Crédit Agricole, L'Oréal, Schneider Electric, Saint-Gobain, Renault, EADS, Accor, Carrefour, Essilor INTL, Lafarge, STMicroelectronics, AXA, PPR, Michelin, Cap Gemini	Manipulation de cours	Classement sans suite

Tableau 5.
DÉCISIONS DE JUSTICE FAISANT SUITE À LA TRANSMISSION DE RAPPORTS D'ENQUÊTES PAR L'AMF (SUITE)

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
6	Paris, le 12 mai 2015	Information financière de la société Alcatel Lucent	Avis à juridiction	Ordonnance de non-lieu
7	Paris, le 25 novembre 2015	Information financière et marché du titre César	Réquisition judiciaire	Classement sans suite
8	Paris, le 7 janvier 2016	Information financière et marché du titre Théolia	Initié	Cette enquête a fait l'objet de poursuites du chef de délit d'initié par la voie de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.
9	Paris, le 28 janvier 2016	Marché du titre Rémy Cointreau	Pour information	Classement sans suite

4 La coopération internationale

La continuité des engagements de la COB est prévue par les dispositions transitoires de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1er août 2003. Ceux-ci sont donc pleinement repris par l'AMF.

A. ACCORD DE RECONNAISSANCE AMF-CFTC

Cet accord de reconnaissance porte sur les contrats à terme et d'options sur contrats à terme français commercialisables aux États-Unis.

Contrats à terme ferme *
CAC 40 index futures contract
FTSE/EPRA NAREIT Developed Europe Index
FTS Eurofirst 100 Index
FTS Eurofirst 80 Index
CAC 40 Index Mini Futures

** Note : la présente liste de contrats est également disponible sur le site de la CFTC (http://www.cftc.gov), rubrique Industry oversight > Industry filings > International > Foreign markets, products & intermediaries > Foreign products available to US customers. Elle ne mentionne individuellement que les contrats ayant fait l'objet d'une autorisation spécifique. Elle ne reprend pas l'ensemble des contrats pouvant bénéficier d'une commercialisation aux États-Unis sans autorisation préalable (ex.: options et contrats à terme sur matières premières du MATIF). Par ailleurs, les options sur indice CAC 40 et sur actions du MONEP sont également commercialisables aux États-Unis auprès de certains investisseurs qualifiés, mais sous la supervision de la Securities and Exchange Commission (SEC).*

MATIF options et contrats à terme sur matières premières
Contrat à terme sur le maïs, option sur le contrat à terme sur le maïs
Contrat à terme sur la graine de colza, option sur le contrat à terme sur la graine de colza
Contrat à terme sur l'huile de colza, option sur le contrat à terme sur l'huile de colza
Contrat à terme sur le tourteau de colza, option sur le contrat à terme sur le tourteau de colza
Contrat à terme sur le blé de meunerie, option sur le contrat à terme sur le blé de meunerie
Contrat à terme sur la poudre de lait écrémé
Contrat à terme sur le beurre doux
Contrat à terme sur la poudre de lactosérum doux alimentaire
Contrat à terme sur les granulés de bois
Contrat à terme sur la solution azotée UAN 30

B - LISTE DES MARCHES RECONNUS

La liste des marchés reconnus est disponible sur le site internet de l'AMF, dans la rubrique L'AMF > Relations institutionnelles > Accords et actions de coopération > Accords multilatéraux & marchés reconnus ou en cliquant sur le lien suivant http://www.amf-france.org/L-AMF/Relations-institutionelles/Accords-et-actions-de-cooperation/Accords-multilateraux-et-marches-reconnus?

C - LISTE DES MARCHÉS RÉGLEMENTÉS DES PAYS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

La liste des marchés réglementés des pays membres de l'Espace économique européen est disponible sur le site de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en cliquant sur le lien ci-après :
http://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_mifid_rma

NB : L'article 47 de la directive européenne n° 2004/39/CE concernant les Marchés d'instruments financiers (dite « directive MIF ») autorise chaque État membre à conférer le statut de « marché réglementé » aux marchés établis sur son territoire qui se conforment à sa réglementation nationale. L'article 4, paragraphe 1, point 14, de la directive MIF définit le « marché réglementé » comme un système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre – en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement conformément aux dispositions du titre III de la directive.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1]

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Afrique du Sud	2000	19 octobre 2000	COB	Financial Services Board (FSB)	Convention d'échange d'informations	JO du 01/12/2000
Algérie	2001	25 janvier 2001	COB	Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 15/03/2001
Allemagne	1996	10 septembre 1996	COB	Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel (BaFin)	Convention portant accord d'échange d'informations	JO du 08/10/1996
Argentine	1993	24 mai 1993	COB	Comisión Nacional de Valores (CNV)	Accord de coopération et d'assistance technique	–
Australie	2013	22 mars 2013	AMF	Australian Securities Commission (ASIC)	Accord d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 29/08/2013
Australie	1995	14 mars 1995	COB	Australian Securities Commission (ASIC)	Accord administratif d'échange d'informations	–
Belgique	1993	26 juillet 1993	COB	Commission bancaire et financière (CBF/FSMA)	Accord administratif d'échange d'informations	JO du 28/12/1993
Brésil	1997	10 octobre 1997	COB	Comissão de Valores Mobiliários (CVM)	Convention d'échange d'informations	JO du 22/11/1997
Canada / Colombie-Britannique	1992	6 octobre 1992	COB	British Colombia Securities Commission (BCSC)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992
Canada / Ontario	1992	31 janvier 1992	COB	Ontario Securities Commission (OSC)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992
Canada / Québec	1992	31 janvier 1992	COB	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992

1. Au 15 mars 2018.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Canada / Québec	2011	6 décembre 2011	AMF	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	
Canada / Québec	2010	8 juin 2010	AMF	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	
Chili	1998	27 mai 1998	COB	Superintendencia de Valores y Seguros (SVS)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Chine	2006	7 décembre 2006	AMF	China Securities Regulatory Commission (CSRC)	Lettre de coopération visant à renforcer les échanges techniques	_
Chine	1998	4 mars 1998	COB	China Securities Regulatory Commission (CSRC)	Convention de coopération en matière de régulation des marchés d'instruments financiers	JO du 22/04/1998
Corée du Sud	2002	30 avril 2002	COB	Financial Supervisory Commission (FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 17/09/2002
Égypte	2002	6 septembre 2002	COB	Capital Market Authority (CMA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 05/10/2002
Émirats arabes unis / Abu Dhabi Global Market	2017	9 octobre 2017	AMF	Financial Services Regulatory Authority (FSRA)	Accord de coopération en matière d'innovation dans les services financiers	
Émirats arabes unis / Abu Dhabi	2009	7 avril 2009	AMF	Securities and Commodities Authority (SCA)	Convention d'assistance et de coopération	JO du 04/04/2010

1. Au 15 mars 2018.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Émirats arabes unis / Dubaï	2010	5 mars 2010	AMF	Dubai Financial Services Authority (DFSA)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 16/04/2010
Espagne	1993	27 septembre 1993	COB	Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV)	Accord administratif d'échange d'informations	JO du 28/12/1993
États-Unis	2015	31 juillet 2015	AMF	Board of Governors of the Federal Reserve System (FED)	Protocole d'accord relatif à la coopération et l'échange d'information relatis à la participation à la chambre de compensation LCH SA, à la participation au dépositaire central Euroclear France et au système de règlement-livraison de titres ESES France opéré par Euroclear France	JO du 24/10/2015
États-Unis	2011	18 février 2011	AMF (et ACPR)	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord portant sur la supervision de LCH SA	JO du 08/02/2014
États-Unis	2010	14 et 18 octobre 2010	AMF	National Futures Association (NFA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 11/12/2010
États-Unis	2009	19 octobre 2009	AMF	Financial Industry Regulatory Authority (FINRA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/2009
États-Unis	1990	6 juin 1990	COB	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord d'assistance mutuelle	JO du 24/12/1992
États-Unis	1990	6 juin 1990	COB	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord de reconnaissance mutuelle	JO du 24/12/1992
États-Unis	1989	14 décembre 1989	COB	Securities and Exchange Commission (SEC)	Accord d'assistance mutuelle	JO du 24/12/1992

1. Au 15 mars 2018.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Guernesey	2003	16 juin 2003	COB	Guernsey Financial Services Commission (Guernsey FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 25/07/2003
Hong-Kong	2017	10 juillet 2017	AMF	Securities and Futures Commission (SFC)	Accord de reconnaissance mutuelle de fonds	_
Hong-Kong	1994	14 juin 1994	COB	Securities and Futures Commission (SFC)	Accord d'échange d'informations	_
Hongrie	1998	24 juin 1998	COB	Hungarian Financial Supervisory Authority	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Inde	2008	5 février 2008	AMF	Securities and Exchange Board of India (SEBI)	Accord de coopération visant à renforcer les échanges techniques	_
Israël	2013	14 janvier 2013	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Accord concernant l'équivalence des réglementations relatives à la double cotation des valeurs mobilières	JO du 07/04/2013
Israël	2008	28 janvier 2008	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Accord concernant l'équivalence des réglementations relatives à la double cotation des valeurs mobilières	_
Israël	2006	7 avril 2006	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Convention sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations	_
Italie	1994	27 janvier 1994	COB	Commissione Nazionale per le Societá e la Borsa (CONSOB)	Accord administratif d'échange d'informations	_
Jersey	2001	30 novembre 2001	COB	Jersey Financial Services Commission (Jersey FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 13/01/2002

1. Au 15 mars 2018.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Liban	2014	12 mai 2014	AMF	Capital Markets Board	Accord d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 13/01/2015
Liban	1995	12 avril 1995	COB	Banque du Liban	Convention de coopération	_
Lituanie	2000	9 octobre 2000	COB	Lithuanian Securities Commission (LSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/11/2000
Luxembourg	2012	22 mai 2012	AMF	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	Mémorandum concernant la compensation sur les marchés opérés par la Bourse de Luxembourg par LCH SA	JO du 01/07/2012
Malaisie	1999	13 septembre 1999	COB	Securities Commission (SC)	Convention d'échange d'informations	JO du 06/10/1999
Maroc	1998	9 avril 1998	COB	Conseil déontologique des valeurs mobilières du Maroc (CDVM)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Mexique	1992	23 octobre 1992	COB	Comisión Nacional de Valores (CNBV)	Accord de coopération et d'assistance technique	_
Monaco (Principauté de)	2002	8 mars 2002	COB	Commission de contrôle de la gestion de portefeuilles et activités boursières assimilées (CCAF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 08/09/2002
Pologne	1999	24 mai 1999	COB	Komisja Papierow Wartosciwych i Gieldd (KNF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 25/07/1999
Portugal	1996	19 avril 1996	COB	Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM)	Accord administratif d'échange d'informations	_
Qatar	2010	11 octobre 2010	AMF	Qatar Financial Markets Authority (QFMA)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 11/12/2010

1. *Au 15 mars 2018.*

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
République tchèque	1999	7 décembre 1999	COB	Komise Pro Cenné Papiry (PSZAF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 11/01/2000
Royaume-Uni	2016	6 septembre 2016	AMF	Bank of England	Convention de coopération et d'échange d'informations pour la supervision de LCH Ltd	JO du 15/01/2017
Russie	2009	27 novembre 2009	AMF	Federal Financial Markets Service (FFMS)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 23/02/2010
Singapour	2017	27 mars 2017	AMF	Monetary Authority of Singapore (MAS)	Accord de coopération en matière d'innovation dans les services financiers	
Singapour	1999	23 novembre 1999	COB	Monetary Authority of Singapore (MAS)	Convention d'échange d'informations	JO du 31/12/1999
Suisse	2000	25 février 2000	COB	Commission fédérale des banques (CFB-FINMA)	Déclaration de coopération dans le domaine de la commercialisation transfrontalière des organismes de placement collectif gérés pour le compte de tiers	JO du 13/04/2000
Suisse	1999	26 mars 1999	COB	Commission fédérale des banques (CFB-FINMA)	Echange de lettres permettant l'organisation et la mise en œuvre d'une procédure d'assistance mutuelle	JO du 17/04/1999

1. Au 15 mars 2018.

D - LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS[1] (SUITE)

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Tunisie	1997	4 juillet 1997	COB	Conseil du marché financier (CMV)	Convention portant accord d'échange d'informations	JO du 29/07/1997
Turquie	2000	18 mai 2000	COB	Capital Markets Board (CMB)	Convention d'échange d'informations	JO du 21/06/2000
Union Monétaire Ouest Africaine	1999	4 octobre 1999	COB	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/11/1999

1. Au 15 mars 2018.

E - LISTE DES ACCORDS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS NON MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE PORTANT SUR LA CONSULTATION, LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DES ENTITÉS VISÉES PAR LA DIRECTIVE SUR LES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS (AIFM)

La liste des accords signés par l'AMF avec ses homologues étrangers non membres de l'Union européenne portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la surveillance des entités visées par la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) est disponible sur le site de l'AMF en cliquant sur le lien ci-après :
http://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Societes-de-gestion/Passage-AIFM?#title_paragraph_1

NB : Les accords signés par l'AMF avec ses homologues étrangers non membres de l'Union européenne sont, à date et conformément aux dispositions en vigueur de la directive AIFM, une condition nécessaire et non suffisante au maintien ou à la mise en place de schémas de délégations entre gestionnaires français et entités non européennes. La directive AIFM prévoit en outre que le pays tiers :

- doit être absent de la liste noire du GAFI

- doit avoir signé une convention fiscale conforme à l'article 26 du modèle OCDE avec chaque État membre de l'Union européenne où le fonds d'investissement alternatif (AIF) sera commercialisé.

NB : La liste des accords AIFM est disponible sur le site de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) : https://www.esma.europa.eu.

F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF[1]

Année	Date signature	Régulateur français	Entités signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2017	30 mars 2017	AMF	**Autorités participantes** - Bank of England (Royaume-Uni) - Prudential Regulation Authority (Royaume-Uni) - Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) - European Central Bank - Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Allemagne) - Deutsche Bundesbank (Allemagne) - Bundesanstalt für Finanzmarktstabilisierung (Allemagne) - Autorité des marchés financiers (France) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (France) - Federal Deposit Insurance Corporation (États-Unis) - Board of Governors of the Federal - Reserve System (États-Unis) - Federal Reserve Bank of New York (États-Unis) - US Commodity Futures Trading Commission (États-Unis) - Reserve Bank of Australia (Australie) - Japan Financial Services Agency (Japon) - Bank of Canada (Canada) - Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (Suisse) - Banque de France (France)	Accord-cadre entre les membres du Crisis Management Group de LCH Ltd (Accord)	JO du 16 février 2018
2016	17 novembre 2016	AMF	**Autorités participantes** - Bank of England (Royaume-Uni) - Autorité des marchés financiers (France)	Accord multilatéral en vue de la coopération en matière réglementaire, de supervision et de surveillance de LCH. Clearnet Ltd -Termes de Référence modifiés de l'Accord Cadre du 17 novembre 2016	JO du 15 janvier 2017

F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF[1] (SUITE)

Année	Date signature	Régulateur français	Entités signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2016	19 février 2016	AMF	**Autorités participantes** - European Central Bank - Eesti Pank - Bank of Greece - Národná banka Slovenska - Deutsche Bundesbank - Central Bank of Cyprus - Banca Națională a României - Banque Nationale de Belgique - Suomen Pankki - Banque de France - De Nederlandsche Bank - Banco de España - Banco de Portugal - Banka Slovenije - Magyar Nemzeti Bank - Latvijas Banka - Lietuvos bankas - Banque centrale du Luxembourg - Central Bank of Malta - Banca d'Italia - Oesterreichische Nationalbank - Swiss National Bank - Danmarks Nationalbank - Central Bank of Ireland - European Securities and Markets Authority - Finantsinspektsioon - Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht - Autoritatea de Supraveghere Financiară - Financial Services and Markets Authority - Finanssivalvonta - Autorité des marchés financiers - Autoriteit Financiele Markten - Comisión Nacional del Mercado de Valores - Comissão do Mercado de Valores Mobiliários - Agencija za trg vrednostnih papirjev - Finanšu un kapitāla tirgus komisija - Commission de Surveillance du Secteur Financier - Malta Financial Services Authority - Commissione Nazionale per le Società e la Borsa - Finanzmarktaufsicht - Swiss Financial Market Supervisory Authority - Finanstilsynet	Accord de coopération relatif à T2S entre surveillants et autorités compétentes pour la supervision des dépositaires centraux de titres	JO du 16/10/2016

F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF[1] (SUITE)

Année	Date signature	Régulateur français	Entités signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2015 (et accords précédents de 2010, 2003 et 2001)	26 mars 2015	AMF	**Groupe Euronext et Euronext NV** - Financial Services and Markets Authority (FSMA, Belgique) - Autoriteit Financiële Markten (AFM, Pays-Bas) - Comissaõ do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM, Portugal) - Financial Conduct Authority (FSA, Royaume-Uni)	Accord de coopération portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés réglementés européens du groupe Euronext et d'Euronext NV	JO du 07/05/2015
2014 Charte initiale signée le 26 mars 2009	11 février 2014	AMF	**Partenariat des régulateurs de valeurs mobilières des deux rives de la Méditerranée** - COSOB (Algérie) - CMA (Égypte) - CNMV (Espagne) - HCMC (Grèce) - CONSOB (Italie) - CDVM (Maroc) - CMVM (Portugal) - CMF (Tunisie) - CMB (Turquie) (adhésion en 2014)	**Amendement à la Charte signée en 2009** instituant un Partenariat institutionnel entre régulateurs de marché des pays riverains de la Méditerranée visant à favoriser la convergence en matière de supervision financière	
2012 (et Protocole initial de 2003)	1er mai 2012 1er octobre 2003	AMF	**Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)** (liste des signataires disponible sur le site internet de l'OICV : www.iosco.org)	Version révisée du Protocole d'accord multilatéral de l'OICV sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations de 2003	JO du 16/11/2003
2011 (et accords précédents de 2009, 2005 et 2001)	1er décembre 2011	AMF	**Euroclear** - Belgique : Banque nationale de Belgique et Financial Services and Markets Authority - Finlande : Finansinspektionen et Finlands Bank (à partir de 2009) - France : AMF et Banque de France - Pays-Bas : Autoriteit Financiële Markten et De Nederlandsche Bank - Royaume-Uni : Financial Services Authority et Bank of England - Suède : Finansinspektionen et Sveriges Riksbank (à partir de 2009)	Protocole d'accord relatif au cadre de coopération pour la surveillance / supervision d'Euroclear SA/NV (ESA)	Protocole de 2011 publié au JO du 14 novembre 2012 (et protocole d'accord de 2009 publié au JO du 23/02/2010)
2011	1er juillet 2011	AMF	**Euroclear** - Belgique : Financial Services and Markets Authority (CBFA/FSMA) et Banque nationale de Belgique - France : AMF et Banque de France	Accord de coopération en matière de contrôle / surveillance des opérations de règlement-livraison externalisées par Euroclear Belgium à Euroclear France	JO du 11/09/2011

F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF[1] (SUITE)

Année	Date signature	Régulateur français	Entités signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2005 **1999**	3 mai 2005 26 janvier 1999 FESCO - Forum of European Securities Commissions	AMF COB	**Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR)** - BAFIN (Allemagne) - FMA (Autriche) - CBFA (Belgique) - FSC (Bulgarie) - CYSEC (Chypre) - Finanstilsynet (Danemark) - CNMV (Espagne) - Finantsinspektsioon (Estonie) - Finanssivalvonta (Finlande) - AMF (France) - HCMC (Grèce) - PSZAF (Hongrie) - IFSRA (Irlande) - FME (Islande) - CONSOB (Italie) - FKTK (Lettonie) - Lithuanian Securities Commission (Lituanie) - CSSF (Luxembourg) - Malta FSA (Malte) - Kredittilsynet (Norvège) - AFM (Pays-Bas) - KNF (Pologne) - CMVM (Portugal) - CNB (République tchèque) - CNVMR (Roumanie) - FSA (Royaume-Uni) - ATVP (Slovénie) - NBS (Slovaquie) - Finansinspektionen (Suède)	Convention multilatérale du CESR sur l'échange d'informations et la surveillance des activités financières	JO du 16/04/1999
2002	24 juin 2002	COB	**Institut francophone de la régulation financière (IFREFI)** - COSOB (Algérie) - CBFA (Belgique) - CSF (Bulgarie) - CMF (Cameroun) - COSUMAF (CEMAC - Guinée - CSSF (Luxembourg) - CDVM (Maroc) - CNMV (Moldavie) - CCAF (Monaco) - AMF (Canada/Québec) - CNVM (Roumanie) - FINMA (Suisse) - CMF (Tunisie) - CREPMF (UMOA)	Charte créant l'Institut francophone de la régulation financière qui a pour objectif de favoriser les échanges de savoir-faire et d'expériences, d'élaborer des études et d'échanger des informations relatives aux marchés financiers entre les pays membres de l'Institut	



Contacts

Direction de la communication
01 53 45 60 25

Un formulaire de contact est disponible sur le site internet de l'AMF
www.amf-france.org

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 – France
Tél. : 01 53 45 60 00
www.amf-france.org

N° ISBN : 979-10-91964-66-1 – Conception graphique et réalisation : **All Contents** – © iStock, plainpicture